

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

**Objet : RS - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de la commune de La Motte-Servolex**

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 69

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balaz
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	François Blanc
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochar
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 100-17 C

objet **RS - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de la commune de La Motte-Servolex**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que la commune de La Motte-Servolex souhaite procéder à une modification simplifiée de son PLU pour lever l'emplacement réservé (ER) n° 13 inscrit sur le PLU, prévu initialement pour la création d'un parc public.

En effet, la parcelle cadastrée section AO n° 155, propriété privée, est concernée pour partie par l'emprise de cet emplacement réservé, qui n'a plus lieu d'être car le secteur a été aménagé différemment.

La commune a été sollicitée par ce propriétaire qui souhaite céder sa parcelle au profit d'un bailleur social en vue de la construction d'une vingtaine de logements sociaux.

Or, en l'état avec la contrainte de l'ER n° 13, la réalisation du projet de construction est impossible, alors même que cet ER n'a plus lieu d'exister.

Les modifications projetées n'ayant pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans la zone, de l'application de l'ensemble des règles du PLU, de diminuer ces possibilités de construire ou de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, elles peuvent être mises en œuvre selon la procédure simplifiée prévue à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, une délibération du Conseil communautaire doit définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 5 du PLU de La Motte-Servolex.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 5, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public du mardi 18 avril 2017 au samedi 20 mai 2017 inclus au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex.

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges - 106 allée des Blachères, 73026 Chambéry cedex.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex.

L'avis sera également publié sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de La Motte-Servolex.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil communautaire, qui en délibérera et sera invité à adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-45,

**Vu** le Plan local d'urbanisme de La Motte-Servolex approuvé le 31 janvier 2005 et ayant fait l'objet de plusieurs évolutions et notamment de quatre modifications, la dernière approuvée le 31 mars 2016, et une actuellement en cours d'enquête publique,

Vu le projet de modification simplifiée n° 5 du PLU,

***Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : adopte** les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de La Motte-Servolex, comme suit :

- mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs et le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, du mardi 18 avril 2017 au samedi 20 mai 2017 inclus au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex,
- ouverture dans chacun de ces lieux de registres permettant au public de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de monsieur le président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex,
- publication d'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de La Motte-Servolex. Cet avis sera également affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 100-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19252H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19252H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017